

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 juin 2024
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024
(accusé de réception du 19/06/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Actualisation des tarifs 2025 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Il appartient aux collectivités qui ont institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de fixer par délibération les tarifs applicables sur le territoire avant le 1^{er} juillet 2024 pour une application au 1^{er} janvier 2025.

Conformément aux articles L 2333-9 à L. 2333-12 du code général des collectivités territoriales, la ville applique depuis 2011 les tarifs progressifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs appliqués en 2023 et 2024 étaient les suivants :

	Enseignes			Dispositifs non numériques publicitaires et préenseignes		Dispositifs numériques publicitaires et préenseignes	
	$\geq 7,01\text{m}^2$ et $\leq 12,00\text{m}^2$	$\geq 12,01\text{m}^2$ et $\leq 50,00\text{m}^2$	$\geq 50,01\text{m}^2$	$\leq 50,00\text{m}^2$	$> 50,00\text{m}^2$	$\leq 50,00\text{m}^2$	$> 50,00\text{m}^2$
Tarif 2023	22,00 €/m ²	44,00 €/m ²	88,00 €/m ²	22,00 €/m ²	44,00 €/m ²	66,00 €/m ²	132,00 €/m ²
Tarif 2024	23,30 €/m ²	46,60 €/m ²	93,20 €/m ²	23,30 €/m ²	46,60 €/m ²	69,90 €/m ²	139,80 €/m ²

La facturation s'effectue en fin d'année civile.

La recette liée à cette taxe s'est élevée en 2023 à 643 945,52 € pour les enseignes et à 71 882,51 € pour les panneaux publicitaires.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la taxe en 2025 est de 4.8 % (source INSEE).

Les tarifs maximaux prévus à l'article L. 2333-9 du CGCT s'élèveront donc à :

	Enseignes			Dispositifs non numériques publicitaires et préenseignes		Dispositifs numériques publicitaires et préenseignes	
	$\geq 7.01\text{m}^2$ et $\leq 12,00\text{m}^2$	$\geq 12,01\text{ m}^2$ et $\leq 50,00\text{m}^2$	$\geq 50,01\text{ m}^2$	$\leq 50,00\text{ m}^2$	$> 50,00\text{ m}^2$	$\leq 50,00\text{ m}^2$	$> 50,00\text{ m}^2$
Tarif 2025	24.40 €/m ²	48.80 €/m ²	97.70 €/m ²	24.40 €/m ²	48.80 €/m ²	73.30 €/m ²	144.30 €/m ²

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs 2025 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure tels que présentés ci-dessus.